



Service du Greffe

105, rue de la Mairie, Saint-Rémi, Québec J0L 2L0
Tél. : 450 454-3993, poste 5112 Fax : 450 454-7978
saint-remi.ca

AVIS PUBLIC

Règlement numéro V709-2021-00

Avis public est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire tenue 21 juin 2021, le Conseil de cette Ville a adopté le règlement suivant :

Numéro	Titre	Description informative
V709-2021-00	Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux sur le territoire de la Ville et remplaçant le règlement numéro V439-03	Adoption du nouveau règlement visant à assujettir certaines demandes de permis à la signature préalable d'une entente relative à des travaux municipaux et abrogation de l'ancien règlement V439-03.

Ce règlement est déposé au bureau du soussigné, à la Mairie sise au 105, rue de la Mairie à Saint-Rémi, et accessible sur le site Internet de la Ville à saint-remi.ca, où toute personne peut en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Rémi, ce 25 juin 2021

**Patrice de Repentigny, notaire
Greffier**